

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 22 novembre 2013

Date de convocation : 13.11.2013
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 08
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 08
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Coupe de bois de chauffage forêt communale

L'an deux mille treize le vingt deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – LUGA B - LOUVET M – RICHOU D – PIQUEMAL S – SANDRES M – CHIVA N -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie du bois communal pouvant être utilisé pour le chauffage peut être abattu. Il propose d'en faire bénéficier les habitants de la commune de TREZIERS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre sur pied les arbres à couper, aux habitants qui en feront la demande, avant le 15 décembre 2013.
- **FIXE** le volume de la coupe à 4 stères (4m3) maximum par famille. L'excédent restera sur place et sera affecté à la commune pour alimenter la cheminée du foyer rural lors de manifestations.
- **FIXE** le prix à 15 € la stère (1m3)
- **DEMANDE** qu'à la date du 1er avril 2014, le bois soit coupé et empilé, afin d'en évaluer le cubage
- **PRECISE** que la commune a instauré le règlement ci-joint, et dégage toute responsabilité en cas d'accident.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE Jean-Christophe GAUVRIT.

26 NOV. 2013

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 26-11-13
Et notification du 27-11-13

